

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3648-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE Phase I
Date: 02/05/2008
Pièces n°: 13 58

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 :

Confirmer si, dans l'évaluation des surplus de 2008, le 1 TWh qui était relatif à l'usine de Bowater est pris en compte ou pas (Demandé par EBMI Notes sténographiques, volume 1, page 198)

Réponse à l'engagement n° 2 :

Le Distributeur confirme que dans les surplus de 2008, présentés au Tableau 1, page 9 de la pièce HQD-1, Document 5, la fermeture de l'usine Belgo d'Abitibi-Bowater est prise en compte. La fermeture de cette usine, dont la consommation annuelle est de 1,0 TWh, explique une réduction des besoins de 0,9 TWh pour le reste de 2008.